

# Formation professionnelle PERMIS groupe lourd

## PERMIS C

**Transport de marchandises dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes. Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg.**

Le permis C est bien plus qu'une simple certification ; c'est une porte ouverte vers un nouveau métier dans le monde du transport et de la logistique. Que vous souhaitiez rejoindre une entreprise de transport, travailler en tant qu'indépendant ou simplement relever un nouveau défi, obtenir votre permis C vous permettra d'acquérir des compétences précieuses et de découvrir un univers dynamique. Préparez-vous à vivre des expériences enrichissantes et à faire partie d'un secteur en pleine expansion.

### OBJECTIFS

Le permis C est un permis de conduire qui permet de conduire des véhicules lourds, notamment des camions et des véhicules de transport de marchandises de plus de 3.5T.

L'objectif principal de ce permis est de garantir que les conducteurs possèdent les compétences et les connaissances nécessaires pour manipuler ces véhicules en toute sécurité, tant pour eux-mêmes que pour les autres usagers de la route. En obtenant un permis C, les conducteurs peuvent accéder à des opportunités professionnelles dans le secteur du transport et de la logistique, ce qui est essentiel pour le bon fonctionnement de l'économie.

### DUREE DE FORMATION

Forfait 70 à 105 h

### PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne qui souhaite :

Exercer le métier de Conducteur(trice) de transport de marchandises, régional, national, international.

Travailler au Service exploitation d'une entreprise de transport de marchandises.

Transporter sa marchandise pour sa propre entreprise (compte propre), avec un véhicule de plus de 3.5 T

Et bien d'autres métiers....

### PRÉ-REQUIS

Être titulaire du permis B en cours de validité

Avoir 21 ans

Si moins de 21 ans possibilité de faire une formation longue, nous contacter pour plus d'informations.

Aptitude médicale conformément au décret n°2012-886 du 17 juillet 2012

Souhaité : avoir validé son ETG (Examen Théorique General) avant l'entrée en formation

**Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur.**

#### **1 - MAITRISER LE MANIEMENT DU VEHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL :**

- Mécanique de base : Connaissance des composants du véhicule et de leur fonctionnement.
- Les vérifications lors de la mise en route
- La conduite du véhicule, en sécurité et en respectant les règles du code de la route
- L'observation et la prise d'information lors de la conduite du véhicule

#### **2 - EFFECTUER LES VERIFICATIONS COURANTES DE SECURITE DU VEHICULE ET EFFECTUER LES EXERCICES DE MANIABILITE**

- Règlementation routière : Étude des lois et règlements spécifiques aux poids lourds
- Les vérifications de l'état du véhicule, et la présence des documents obligatoires
- Les manœuvres avec le véhicule

#### **3 - APPREHENDER LA ROUTE EN FONCTION DU GABARIT DU VEHICULE DANS DES CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION**

- Rechercher la signalisation spécifique au transport de marchandises
- Respecter les règles de circulation et de placement
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit
- Le franchissement des différents types d'intersections

#### **4 - CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS**

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse en fonction des circonstances (visibilité, déclivité, densité et flux de circulation)
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

#### **5 - PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ECONOMIQUE**

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite, savoir utiliser les aides à la conduite
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport de marchandises
- Le comportement en cas de panne ou d'accident



## L'examen du permis C

### MÉTHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Sur piste et sur la route, sur véhicule à double commandes. Boîtes robotisées.
- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Livret d'apprentissage, livre de code, livre poids lourd, lutin pour les vérifications obligatoires pour le plateau
- Formateurs et formatrices Titulaires d'un BEPECASER, TP ECSR ou équivalent, Titulaire de la mention Lourd.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

#### Suivi :

Feuilles de présence émargées par les stagiaires  
Fiche de suivi formateur et livret d'apprentissage  
Évaluations formatives, examen blanc

#### Évaluation et validation :

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

### SUITE PARCOURS POSSIBLES

FIMO : C'est le complément indispensable au permis poids lourds pour exercer le métier de conducteur(trice) routier de marchandises, pour compte d'autrui.  
Formation Matières dangereuses  
Permis CE

### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription sur devis  
Délai minimal de 4 semaines  
Validation sur étude de dossier

### ACCESSIBILITÉ PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap  
Un référent handicap est à votre écoute pour sécuriser votre parcours de formation en collaboration avec les partenaires professionnels (Cap Emploi, AGEFIPH ...)

### TARIFS

VOIR PROPOSITION

#### Référents pédagogiques

Rodolphe DUCLA – Patrick BARRERE

ACCUEIL : 05 64 25 08 50

#### Épreuve hors circulation (HC)

L'objectif de l'épreuve HC est de vérifier vos connaissances notamment en matière de réglementation des transports et de sécurité liée au chargement et de mécanique (interrogations écrite et orale, tests sur les vérifications courantes de sécurité, exercices de maniabilité).

Une fois cette épreuve validée, le candidat dispose de 3 essais pendant un an pour valider l'épreuve en circulation.

#### Épreuve en circulation (CIR)

L'épreuve CIR se déroule sur des itinéraires variés.

#### Validité du permis

La durée de validité de la catégorie C

Moins de 55 ans : 5 ans

De 55 à 60 ans : 5 ans ou jusqu'à la date anniversaire des 60 ans

De 60 à 76 ans : 2 ans ou jusqu'à la date anniversaire des 76 ans

Plus de 76 ans : 1 an



Votre conseillère de formation  
Johanna DARZEINS  
Mobile : 06 59 87 22 55  
Email : johanna@bp-formation.com

Tarif : nous consulter



Découvrez nos taux de réussite et de satisfaction stagiaires sur  
[bearn-pyrénées-formation-auto-école.fr](http://bearn-pyrénées-formation-auto-école.fr)

Béarn Pyrénées Formation – 73 Route de Bayonne – 64 140 BILLERE – Siret : 79904809500027